2



Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4791 Jeudi 12 Février 2015

- 18^{ème} ANNEE --- ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 »	2
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES	
SOTUMAG - AGE -	3
BANQUE DE L'HABITAT – BH – AGE -	3
BANQUE DE L'HABITAT – BH – AGO -	2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2015-1 »	5-9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

ANNEXE

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2014

- SICAV SECURITY
- CAP OBLIG SICAV
- SICAV BH PLACEMENTS
- SICAV ENTREPRISE

SOMMAIRE

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 »

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «STB 2008/2» que le remboursement en capital et le règlement des intérêts au taux de 6,50% relatif à la sixième échéance du 18 février 2015, seront effectués à partir de **mercredi 18 février 2015**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

Principal par obligation : 6,250 DT
 Intérêt brut par obligation : 4,469 DT
 Total brut par obligation :10,719 DT

2014 - AS - 2136

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 Janvier 2015 qui a décidé le report de cette réunion, et ce jusqu'à l'achèvement des procédures de nomination du mandataire spécial de l'Etat aux Assemblées Générales de la société d'une part et à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 Décembre 2014, messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués (pour la deuxième fois) en Assemblée Générale Extraordinaire le Lundi 23 Février 2015 à 9 heures au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros -Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- Actualisation de l'article 3 paragraphe 1 et l'article 23 paragraphe 12 du statut de la société.
- Pouvoirs donnés au Président Directeur General ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2014 - AS - 2125

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE DE L'HABITAT Siège social: 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 10 heures, à l'Hôtel le Sheraton Nord Hilton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social de la banque.2- Dissociation des pouvoirs entre le président du conseil d'administration et le directeur général.
- **3-** Approbation de la mise à jour des statuts.

Les titulaires des actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2014 - AS - 2120

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE DE L'HABITAT Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 11 heures, à l'Hôtel le Sheraton Nord Hilton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2013,
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013,
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013,
- 5- Résorption des résultats déficitaires par les réserves,
- 6- Ouitus aux administrateurs,
- 7- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
- 8- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- 9- Lancement d'un Emprunt obligataire et/ou Subordonné.
- 10- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2014 - AS - 2121

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins Officiels du CMF en date des 15/01/2015, 16/01/2015, 19/01/2015 et 20/01/2015

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2015-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **27 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **17 décembre 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2015-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80%;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **29 janvier 2015** et clôturées au plus tard **le 22 avril 2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 avril 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 29 janvier 2015 auprès de Attijari Leasing, sise à Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2015 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 255 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2015 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : « Attijari Leasing 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créances.
- Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaires.
- Modalités et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par un intermédiaire en bourse agréé mandaté par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle-même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing au Bulletin Officiel du CMF).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 avril 2015**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 avril 2015** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% brut par an.

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

7,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

7,80% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

• Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'avril** de l'année N-1 au mois de **mars** de l'année N.

Amortissement-remboursement:

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 22 avril 2020 pour les deux Catégories A et C et le 22 avril 2022 pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 avril** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 22 avril 2016.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 avril 2016** pour les catégories A et C et le **22 avril 2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,60 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,80% l'an pour le présent emprunt

• Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de décembre 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,8242%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1242%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- √ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- √ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

- √ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- √ 5 années pour la catégorie B.

• Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB+ » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 06 janvier 2015.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Leasing.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par un intermédiaire en bourse qui sera désigné par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing dans le Bulletin Officiel du CMF).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger un intermédiaire en Bourse de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt

«Attijari Leasing 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2015-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 13/01/2015 sous le numéro 15-0887, du document de référence « Attijar Leasing 2014» enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2014 ainsi qu'au premier trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 FEVRIER 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,958%		
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,963%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,975%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,987%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		5,045%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,058%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,063%	1 000,174
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,070%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,082%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,094%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,110%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016	5,119%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,149%	1 003,439
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,417%	916,002
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,495%	996,111
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,760%	1 023,572
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,996%		981,940
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,092%	981,812
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,113%	796,853
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,145%	980,353
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,265%	970,307
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,352%	960,920
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,384%		969,382
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,437%	1 029,122
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,447%	952,179
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,514%		965,084

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT. Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRI	TITRES OPCVM		TITRI	ES OPCV	М
Dénomination	Gestionnaire	Date d'o	Date d'ouverture VL au 31		1/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE C.		ON				
A TOWNSON OVER A V	SICAV OBLIGATAIRES DE CA)7/92		450.070	450.070	450.000
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS FCP OBLIGATAIRES DE CAPI				153,079	153,678	153,692
2 FCP SALAMETT CAP	AFC)1/07		13,510	13,568	13,569
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/1	12/14		99,995	99,971	99,976
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPIT	ALISATION - VL	HEBDOMADAIR	E			
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI		01/06		1,392	1,398	1,399
5 SICAV AMEN	SICAV MIXTES D		ON 10/92		37,429	37,561	37,564
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS)5/93		50,906		51,092
	FCP MIXTES DE CAPITAL					,,,,	
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION		04/08		164,460	-	165,952
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	_	04/08		578,304		588,034
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE 10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE	_	10/08		113,984 125,520		116,058 126,540
11 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE 11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	+	10/08		120,253		121,798
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE)5/09		112,606	-	112,700
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/1	10/09		95,252	97,905	97,827
14 FCP KOUNOUZ	TSI		07/08		134,724	132,553	132,961
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS		09/10		93,485		91,621
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS MENA CAPITAL PARTNERS		05/11		102,726 99,994	102,902 102,887	102,927 102,956
17 MCP CEA FUND 18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS		12/14 12/14		99,994	102,887	102,956
TO MACE BOOK TO THE MACE	FCP MIXTES DE CAPITALI	SATION - VL HEB	DOMADAIRE			,	110,110
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/0	03/07		1 439,180	1 449,873	1 454,458
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	_)2/04		2 385,305		2 399,203
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST		02/10		112,115		111,499
22 FCP OPTIMA 23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX BNA CAPITAUX		10/08		104,580 130,887	103,901 131,470	103,972 131,616
24 FCP FINA 60	FINACORP		03/08		1 207,035	-	1 217,789
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/0)5/09		133,033	131,359	131,754
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS)3/09		16,255		16,365
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS		10/12		5 158,963	-	5 165,107
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	TUNISIE VALEURS UFI		01/06		5 004,703 2,329	-	5 012,405 2,357
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	_	01/06		2,022	2,039	2,050
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/0)9/09		1,116	1,110	1,112
	OPCVM DE	DISTRIBUTIO					
Dénomination	Gestionnaire	Date	Dernier di Date de	vidende	VL au	VL antérieure	Dernière VL
Denomination	Gestionnane	d'ouverture	paiement	Montant	31/12/2014	V L unterreure	Definere vE
		LIGATAIRES	1			1	
32 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00		4,094	108,488		109,020
33 AMEN PREMIÈRE SICAV 34 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST	10/04/00 10/05/06		3,727 3,865	103,995 106,020		104,425 106,504
35 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00		4,080	102,733	103,211	103,223
36 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916		104,456
37 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,223	107,234
38 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT	06/01/97 03/02/97	26/05/14 05/05/14	4,223	104,303 102,996		104,842 103,441
39 SICAV TRESOR 40 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	4,127 3,877	102,996	-	103,441
41 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095		105,544
42 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	-	102,544
43 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165		104,657
44 FINA O SICAV 45 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	FINACORP UIB FINANCE	11/02/08 07/10/98	29/05/14 21/05/14	3,485 3,888	104,217 106,676		104,679 107,158
46 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639		106,123
47 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/02/10 02/06/14		103,337	103,754	103,763
48 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629		103,085
49 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00		3,802	104,702	105,183	105,196
50 SICAV BH OBLIGATAIRE 51 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB-BH SIFIB BH	10/11/97 06/07/09	30/05/14 29/05/14	4,035 3,596	102,786 103,707		103,288 104,195
52 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	-	105,345
53 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,150	103,161
54 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08		4,013	103,615		104,107
55 SICAV ENTREPRISE 56 UNION FINANCIEDE ALVSSA SICAV	TUNISIE VALEURS	01/08/05		3,270	104,957		105,377
56 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	102,814	102,825

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES	OPCV	M	TITR	ES OPCV	M	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
57 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,573	10,575	
58 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,211	103,222	
59 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	104,511	104,523	
60 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE FCP OBLIGATAIRES -	20/01/15 VL HEBDOMADAIR	- E	-	-	100,106	100,113	
61 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF SICAV M	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	101,869	101,951	
62 ARABIA SICAV	AFC SICAV M	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	66,038	65,954	
63 ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	146,043	145,991	
64 ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 473,336	1 470,902	
65 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,530	113,675	
66 SICAV OPPORTUNITY 67 SICAV BNA	BIAT ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX	11/11/01 14/04/00	05/05/14 26/05/14	1,820 0,559	112,063 85,430	112,219 84,738	112,507 84,857	
68 SICAV BNA	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,339	17,176	17,347	17,363	
69 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	278,581	278,067	
70 SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	32,013	32,037	
71 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 407,395	2 410,425	
72 SICAV L'INVESTISSEUR 73 SICAV AVENIR	STB MANAGER STB MANAGER	30/03/94 01/02/95	15/05/14 13/05/14	2,017 1,369	78,209 57,858	78,054 58,019	78,184 58,118	
74 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	99,255	99,464	
75 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	107,027	107,298	
76 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	94,965	95,121	
77 FCP IRADETT 20	FCP MIXTES - VI	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,492	11,479	
78 FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	12,387	12,576	12,561	
79 FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	15,946	16,221	16,210	
80 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	15,309	15,287	
81 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,195	13,198	
82 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,525	11,529	
83 ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,652	10,662	
84 ATTIJARI FCP SERENITE 85 BNAC PROGRÈS FCP	ATTIJARI GESTION BNA CAPITAUX	01/11/11 03/04/07	26/05/14 20/05/14	0,259 1,213	10,723 127,420	10,758 126,809	10,758 127,316	
86 BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	123,890	124,013	
87 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,611	10,599	
88 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	107,118	107,141	
89 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,646	20,639	
90 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	75,064	75,387	
91 FCP AFEK CEA	TSI UGFS-NA	01/07/11 02/01/12	30/05/14	2,569	79,825 98,109	77,518 97,658	77,760 97,702	
92 TUNISIAN PRUDENCE FUND 93 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	30/03/14	2,309	86,054	85,758	85,875	
94 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	_	98,010	97,414	97,428	
95 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,853	104,934	
96 FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	9,020	9,030	
97 FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	7,047	7,039	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE FCP MIXTES - VL	22/09/14	-	-	105,862	103,489	103,688	
99 FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	104,492	104,684	
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	99,987	100,690	
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	141,594	141,744	
102 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,154	10,141	
103 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	119,566	119,395	
104 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,530	119,582	
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL HELION CAPITAL	31/12/10 31/12/10	16/05/14 16/05/14	1,954 0,103	104,666 104,777	104,799 103,258	105,462 103,541	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	183,030	183,197	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	168,404	168,536	
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	147,395	147,517	
110 MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 269,211	12 422,029	
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,811	18,736	
112 MAC AL HOUDA FCP 113 FCP SAFA	MAC SA SMART ASSET MANAGEMENT	04/10/10 27/05/11	-		134,499 104,934	135,612 104,232	135,884 103,269	
113 FCP SAFA 114 FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/03/11	20/07/11	1,582	104,934 85,902	104,232 En dissolution		
115 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	121,455	120,353	
116 TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 796,525	8 765,656	
117 FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	8,967	8,947	
118 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,071	99,331	
atalaan maaya maay	FCP ACTIONS - V		I		1	400.0:-	100 5	
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE FCP ACTIONS - VL	20/01/15 HEBDOMADAIRE	-	-	-	100,248	100,522	
120 FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,870	8,905	
121 CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14			99,181	98,867	98,675	
* En dissolution pour expiration de la durée de vie		•	-					

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-12-2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du quatrième trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidités et quasi liquidités à des taux se situant en dessus de la limite de 20% fixée par le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-12-2014, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 28 janvier 2015

Le commissaire aux compte :

AMC Ernst & Young Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

			31/12/2014	31/12/2013
	<u>ACTIF</u>			
AC1 -	•	3.1 3.2	877 919 271 123 606 796	842 935 256 184 586 751
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités Placements monétaires	3.4	221 093 216 023	211 924 205 740
	Disponibilités		5 070	6 184
	Total Actif		1 099 012	1 054 859
	<u>PASSIF</u>			
PA1 -	Opérateurs créditeurs	3.6	1 111	1 058
PA2 -	Autres créditeurs divers	3.7	258	252
	Total Passif		1 369	1 310
	ACTIF NET			
CP1 -	Capital	3.8	1 068 574	1 027 619
CP2 -	Sommes distribuables Sommes distribuables des exercices antérieurs Sommes distribuables de l'exercice		29 069 36 29 033	25 930 37 25 893
	Actif Net		1 097 643	1 053 549
	Total Passif et Actif Net		1 099 012	1 054 859

ETAT DE RESULTAT Période du 01-10-2014 au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

			Période du 01-10-14 au 31-12-14	Exercice clos le 31-12-14	Période du 01-10-13 au 31-12-13	Exercice clos le 31-12-13
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	3.3	7 506	35 681	6 695	32 417
	Dividendes		-	6 723	-	5 864
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 506	28 958	6 695	26 553
PR2 -	Revenus des placements monétaires	3.5	2 074	7 368	2 051	7 730
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 580	43 049	8 746	40 147
CH1 -	Charges de gestion des placements	3.9	(3 229)	(12 626)	(3 141)	(12 616)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6 351	30 423	5 605	27 531
CH2 -	Autres charges	3.10	(404)	(1 385)	(288)	(1 210)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		5 947	29 038	5 317	26 321
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation		(141)	(5)	(113)	(428)
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 806	29 033	5 204	25 893
PR4 -	9		141	5	113	428
	(annulation) Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		35 155	39 670	(3 447)	(24 368)
	Frais de négociation		(136)	(145)	-	(179)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(9 447)	(8 451)	(2)	13 868
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		31 519	60 112	1 868	15 642

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période du 01-10-2014 au 31-12-2014 (exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-10-14 au 31-12-14	Exercice clos le 31-12-2014	Période du 01-10-13 au 31-12-13	Exercice clos le 31-12-2013
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	31 519	60 112	1 868	15 642
	Résultat d'exploitation	5 947	29 038	5 317	26 321
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	35 155	39 670	(3 447)	(24 368)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	(9 447)	(8 451)	(2)	13 868
	Frais de négociation des titres	(136)	(145)	-	(179)
AN2	Distribution de dividendes	-	(25 752)	-	(24 749)
AN3	Transactions sur le capital	(6 107)	9 734	(5 137)	(10 248)
	a / Souscriptions	24 818	56 976	26 790	264 903
	Capital	23 517	55 068	26 360	262 483
	Régularisation des sommes non distribuables	653	800	(183)	(653)
	Régularisation des sommes distribuables	648	1 108	613	3 073
	b / Rachats	(30 925)	(47 242)	(31 927)	(275 151)
	Capital	(29 392)	(45 182)	(31 426)	(272 648)
	Régularisation des sommes non distribuables	(743)	(804)	228	929
	Régularisation des sommes distribuables	(790)	(1 256)	(729)	(3 432)
	Variation de l'actif net	25 412	44 094	(3 269)	(19 355)
AN4	Actif net				
	Début de période	1 072 231	1 053 549	1 056 818	1 072 904
	Fin de période	1 097 643	1 097 643	1 053 549	1 053 549
AN5	Nombre d'actions				
	Début de période	64 288	63 317	63 626	63 937
	Fin de période	63 926	63 926	63 317	63 317
	Valeur liquidative	17,171	17,171	16,639	16,639
AN6	Taux de rendement annualisé	11,70%	5,66%	0,69%	1,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-12-2014

(exprimés en dinar Tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2014 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2014 un montant de 271 123 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'actif net
Actions	15 943	96 799	220 811	20,12%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	21 066	1,92%
CEREALIS	1 830	12 353	12 473	1,14%
ENNAKL	2 000	21 400	20 294	1,85%
Magasin Général	875	6 181	27 888	2,54%
Monoprix	1 800	6 111	39 481	3,60%
ONE TECH	4 000	26 000	28 820	2,63%
SFBT	2 588	11 593	58 261	5,31%
UIB	850	9 560	12 528	1,14%
Titres OPCVM	483	50 148	50 312	4,58%
CAP OBLIG SICAV	483	50 148	50 312	4,58%
Total	16 426	146 947	271 123	24,70%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 4 ème trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/09/2014	Acquisition	Cession	Cout d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2014
Actions	71 000	21 913	35 425	45 000	-9 575	47 913
UIB	0	9 560	0	0	0	9 560
SYPHAX	19 000	0	7 425	19 000	-11 575	0
CEREALIS	0	12 353	0	0	0	12 353
OTH	52 000	0	28 000	26 000	2 000	26 000
Titres OPCVM	10 735	59 372	20 087	19 959	128	50 148
Cap Oblig Sicav	10 735	59 372	20 087	19 959	128	50 148
Total	81 735	81 285	55 512	64 959	-9 447	98 061

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2014 un montant de 606 796 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'actif net
Emprunts des sociétés :	6 500	396 000	404 664	36,87%
ATL 2013-2	600	60 000	60 445	5,50%
Attijari Leasing 2009	1000	100 000	104 110	9,47%
BTK 2012/1	700	50 000	50 325	4,58%
CHO COMPANY 2009	600	37 500	37 505	3,41%
CIL 2010/1	1000	20 000	20 357	1,85%
HL 2010/1	1300	26 000	26 590	2,42%
HL 2013/2	300	30 000	31 453	2,86%
UIB 2009/1	500	37 500	38 308	3,49%
UIB 2011/1	500	35 000	35 571	3,24%
Emprunts d'état :	1 100	195 850	202 132	18,42%
BTA 5,5% MARS 2011	100	95 850	99 418	9,05%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	100 000	102 714	9,35%
TOTAL	7 600	591 850	606 796	55,28%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 4 ème trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/09/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2014
Emprunts de sociétés	117 000	0	29 500	0	87 500
CHO COMPANY 2009	45 000	0	7 500	0	37 500
ATL 2009/3	12 000	0	12 000	0	0
BTK 2012/1	60 000	0	10 000	0	50 000
Total	117 000	0	29 500	0	87 500

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7 506 DT pour la période allant du 01-10-2014 au 31-12-2014 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2014 au 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2014	Période du 01-10-2013 au 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des actions (dividendes)	0	6 723	0	5 864
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 506	28 958	6 695	26 553
Total	7 506	35 681	6 695	32 417

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-2014 à 216 023 DT et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'actif net
PLT 03032015 5,6% ATB	40	40 000	40 141	3,66%
PLT 27012015 5,6% ATB	110	110 000	110 864	10,10%
PLT 31032015 5,6% ATB	65	65 000	65 018	5,92%
Total	215	215 000	216 023	19,68%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 074 DT pour la période allant du 01-10-2014 au 31-12-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2014 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2014 au 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2014	Période du 01-10-2013 au 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des autres placements	2 074	7 368	2 051	7 730
Total	2 074	7 368	2 051	7 730

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 1 111 DT au 31-12-2014 contre 1 058 DT au 31-12-2013.

3.7- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
TCL	9	7
Retenue à la source	156	155
Redevance CMF	93	90
Total	258	252

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 25 412 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	19 607
Variation de la part Revenu	5 805
Variation de l'Actif Net	25 412

Les mouvements sur le capital au cours du $4^{\grave{e}me}$ trimestre 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-10-2014

Montant:	1 043 379
Nombre de titres:	64 288
Nombre d'actionnaires :	65

Souscriptions réalisées

Montant:	23 517
Nombre de titres émis:	1 449
Nombre d'actionnaires nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	-29 392
Nombre de titres rachetés:	1 811
Nombre d'actionnaires sortant:	10

Capital au 31-12-2014

Montant: 1 037 504 (*)
Nombre de titres: 63 926
Nombre d'actionnaires : 56

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2014. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2014 au 31-12-2014).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 037 504
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 670
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-8 451
Frais de négociation	-145
Régularisation des sommes non distribuables de la période	-4
Capital au 31-12-2014	1 068 574

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-2014	clos le	du 01-10-2013	clos le
	au 31-12-2014	31-12-2014	au 31-12-2013	31-12-2013
Frais de Gestion	3 229	12 626	3 141	12 616

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2014 s'élève à 3 229 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01-10-2014 au 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2014	Période du 01-10-2013 au 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Redevance CMF	274	1 070	266	1 069
TCL	28	111	22	125
Autres impôts et taxes	100	200	1	1
Autres charges	2	4	-	16
Total	404	1 385	288	1 210

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-12-2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de CAP OBLIG SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du quatrième trimestre, l'actif de CAP OBLIG SICAV a été employé en des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing à hauteur de 10,56%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-12-2014, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 28 Janvier 2015

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

			31/12/2014	31/12/2013
	ACTIF			
AC1 -	Portefeuille titres Actions, valeurs assimilées et droits attachés Obligations et valeurs assimilées	3.1	21 503 534 1 332 016 20 142 786	
	Autres valeurs		28 732	87 010
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités Placements monétaires Disponibilités	3.3	6 286 925 6 001 348 285 577	4 878 681 4 520 278 358 403
	Total Actif		27 790 459	24 293 628
	PASSIF			
PA1 -	Opérateurs créditeurs	3.5	24 119	18 654
PA2 -	Autres créditeurs divers	3.6	6 917	5 139
	Total Passif		31 036	23 793
	ACTIF NET			
CP1 -	Capital	3.7	26 729 131	23 359 954
CP2 -	Sommes distribuables		1 030 292	909 881
	Sommes distribuables des exercices antérieurs Sommes distribuables de l'exercice		64 1 030 228	53 909 828
	Actif Net		27 759 423	24 269 835
	Total Passif et Actif Net		27 790 459	24 293 628

ETAT DE RESULTAT Période du 01-10-2014 au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

			Période du 01-10-14 au 31-12-14	Exercice clos le 31-12-14	Période du 01-10-13 au 31-12-13	Exercice clos le 31-12-13
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	3.2	234 799	1 007 433	260 101	1 017 814
	Dividendes		-	45 714	-	-
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		234 375	958 846	258 807	1 012 022
	Revenus des autres valeurs		424	2 873	1 294	5 792
PR2 -	Revenus des placements monétaires	3.4	142 294	389 142	50 580	149 665
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		377 093	1 396 575	310 681	1 167 479
CH1 -	Charges de gestion des placements	3.8	(75 822)	(265 979)	(56 238)	(216 153)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		301 271	1 130 596	254 443	951 326
CH2 -	Autres charges	3.9	(9 618)	(33 737)	(7 143)	(27 373)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		291 653	1 096 859	247 300	923 953
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation		(90 992)	(66 631)	(45 615)	(14 125)
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		200 661	1 030 228	201 685	909 828
PR4 -	. .		90 992	66 631	45 615	14 125
	(annulation) Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		11 076	8 039	6 575	9 466
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		4 339	7 527	6 034	16 078
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		307 068	1 112 425	259 909	949 497

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période du 01-10-2014 au 31-12-2014 (exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-10-14 au 31-12-14	Exercice clos le 31-12-2014	Période du 01-10-13 au 31-12-13	Exercice clos le 31-12-2013
AN1 -	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	307 068	1 112 425	259 909	949 497
	Résultat d'exploitation	291 653	1 096 859	247 300	923 953
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	11 076	8 039	6 575	9 466
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	4 339	7 527	6 034	16 078
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>	-	(966 930)	-	(830 326)
AN3 -	Transactions sur le capital	(1 340 304)	3 344 093	(1 264 295)	(54 720)
	a / Souscriptions	34 509 755	74 483 591	12 276 279	57 171 876
	Capital	33 393 713	72 188 606	11 848 090	55 790 559
	Régularisation des sommes non distribuables	(1 576)	(18 447)	10 055	18 809
	Régularisation des sommes distribuables	1 117 618	2 313 432	418 134	1 362 508
	b / Rachats	(35 850 059)	(71 139 498)	(13 540 574)	(57 226 596)
	Capital	(34 640 486)	(68 825 365)	(13 065 606)	(55 783 646)
	Régularisation des sommes non distribuables	(959)	8 817	(11 216)	(19 921)
	Régularisation des sommes distribuables	(1 208 614)	(2 322 950)	(463 752)	(1 423 029)
	Variation de l'actif net	(1 033 236)	3 489 588	(1 004 386)	64 451
AN4 -	Actif net				
	Début de période	28 792 659	24 269 835	25 274 221	24 205 384
	Fin de période	27 759 423	27 759 423	24 269 835	24 269 835
AN5 -	Nombre d'actions				
	Début de période	278 898	232 930	245 083	232 861
	Fin de période	266 466	266 466	232 930	232 930
	Valeur liquidative	104,176	104,176	104,194	104,194
AN6 -	Taux de rendement annualisé	3,61%	3,73%	4,11%	3,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-12-2014

(exprimés en dinar Tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché du 31-12-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2014 de titres OPCVM, d'obligations, de bons de trésor assimilables et de parts de fonds communs de créances.

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 21 503 534 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31- 12-2014	% de l'actif net
<u>Titre OPCVM</u>	12 278	1 314 509	1 332 016	4,80%
SANADET SICAV	12 278	1 314 509	1 332 016	4,80%
Obligations et valeurs assimilées	224 000	19 727 600	20 142 786	72,56%
Emprunts d'Etat	22 000	3 919 900	4 045 537	14,57%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 919 900	1 991 265	7,17%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	2 000 000	2 054 272	7,40%
Emprunts de sociétés	202 000	15 807 700	16 097 250	57,99%
AIL 2014-1	10 000	1 000 000	1 024 640	3,69%
ATB 2007-1	3 000	168 750	173 706	0,63%
ATL 2010/1	10 000	200 000	203 336	0,73%
ATL 2010/2	5 000	300 000	300 072	1,08%
ATL 2013/2	8 000	800 000	805 933	2,90%
ATL 2014/1	5 000	500 000	523 200	1,88%
Attij leasing 2014	10 000	1 000 000	1 000 984	3,61%
BTE 2010	2 000	120 000	121 536	0,44%
BTK 2012/1	10 000	1 071 450	1 078 398	3,88%
CIL 2010/1	9 000	180 000	183 211	0,66%
CIL 2010/2	2 000	40 000	40 278	0,15%
CIL 2012/1	2 500	150 000	155 464	0,56%
CIL 2012/2	5 000	400 000	417 836	1,51%
CIL 2013/1	2 000	200 000	200 826	0,72%
CIL 2014/1	10 000	1 000 000	1 026 824	3,70%
CIL 2014/2	7 000	700 000	704 200	2,54%
EWL 2010	20 000	800 000	834 016	3,00%
HL 2010/1	3 000	60 000	61 361	0,22%
HL 2010/2	2 000	40 000	40 173	0,14%
HL 2014/1	15 000	1 500 000	1 515 840	5,46%
Modern Leasing 2012	5 000	500 000	522 580	1,88%
SIHM2008	3 000	60 000	60 934	0,22%
TL 2012-2	7 000	560 000	587 143	2,12%
TL 2014/1	10 000	1 000 000	1 039 952	3,75%
TL 2014/2	13 000	1 300 000	1 303 775	4,70%
Tun Factor 2014-1	15 000	1 500 000	1 503 504	5,42%
UIB 2009/1	2 500	187 500	191 538	0,69%
UIB 2011-1	1 000	70 000	71 142	0,26%
Unifactor 2013	5 000	400 000	404 848	1,46%
FCC	200	28 555	28 732	0,10%
FCC BIAT-CREDIMMO2P2	200	28 555	28 732	0,10%
Total	236 478	21 070 664	21 503 534	77,46%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 4 ème trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/09/2014	Acquisition	Rembourse ment ou cession	Cout d'acquisitio n des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2014
Titres OPCVM	1 388 989	320 579	399 398	395 059	4 339	1 314 509
SANADET SICAV	1 388 989	320 579	399 398	395 059	4 339	1 314 509
Obligations et	2 345 725	4 500 000	494 275	0	0	6 351 450
valeurs assimilées						
Emprunts de sociétés	2 345 725	4 500 000	494 275	0	0	6 351 450
UNIFACTOR 2013	500 000	0	100 000	0	0	400 000
ATL 2010/2	400 000	0	100 000	0	0	300 000
CIL 2010/2	80 000	0	40 000	0	0	40 000
BTK 2012/1	1 285 725	0	214 275	0	0	1 071 450
HL 2010/2	80 000	0	40 000	0	0	40 000
Tun Factoring 2014/1	0	1 500 000	0	0	0	1 500 000
CIL 2014/2	0	700 000	0	0	0	700 000
Attijari Leasing 2014	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
TL 2014/2	0	1 300 000	0	0	0	1 300 000
FCC	41 462	0	12 906	0	0	28 555
FCC BIAT- CREDIMMO2P2	41 462	0	12 906	0	0	28 555
Total	3 776 176	4 820 579	906 579	395 059	4 339	7 694 514

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-10-2014 au 31-12-2014 totalisent 234 799 DT et se détaillent comme suit :

	Période	Exercice	Période	Exercice
Désignation	du 01-10-2014	clos le	du 01-10-2013	clos le
	au 31-12-2014	31-12-2014	au 31-12-2013	31-12-2013
Revenus des obligations de sociétés	199 853	539 472	103 542	396 021
Revenus des Emprunts d'Etat	34 522	419 374	155 265	616 001
Revenus des FCC	424	2 873	1 294	5 792
Revenus des actions	-	45 714	-	-
Total	234 799	1 007 433	260 101	1 017 814

3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-2014 à 6 001 348 DT contre 4 520 278 DT au 31-12-2014.

Le détail des placements monétaires à la date du 31-12-2014 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% actif net
Placement à terme	5 000 000	5 040 643	18,16%
PLT 03022015 6,35% BTK	1 000 000	1 008 072	3,63%
PLT 03062015 6,65% BTK	1 000 000	1 003 935	3,62%
PLT 29012015 6,35% BTK	1 000 000	1 008 629	3,63%
PLT 07012015 5,6% ATB	1 000 000	1 010 310	3,64%
PLT 13012015 5,6% ATB	1 000 000	1 009 697	3,64%
Bons de Trésor court terme	949 740	960 705	3,46%
BTC 290915504	949 740	960 705	3,46%
Total	5 949 740	6 001 348	21,62%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 142 294 DT pour la période allant du 01-10-2014 au 31-12-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme, bons du trésor à court terme et certificats de dépôt au titre du quatrième trimestre 2014.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2014 au 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2014	Période du 01-10-2013 au 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des placements à terme	58 560	157 348	50 580	128 794
Revenus des Bons de trésor court terme	74 287	75 805	1	-
Revenus des certificats de dépôts	9 447	155 989	-	20 871
Total	142 294	389 142	50 580	149 665

3.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SIVCAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 24 119 DT au 31-12-2014 contre 18 654 DT au 31-12-2013.

3.6- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

	Exercice	Exercice	
Désignation	clos le	clos le	
	31-12-2014	31-12-2013	
TCL	326	258	
Retenue à la source	3 816	2 773	
Redevance CMF	2 775	2 108	
Total	6 917	5 139	

3.7- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -1 033 236 DT et se détaille comme suit:

Variation de l'Actif Net	(1 033 236)
Variation de la part Revenu	200 657
Variation de la part Capital	(1 233 893)

Les mouvements sur le capital au cours du 4 ème trimestre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 01-10-2014

Montant:	27 969 968
Nombre de titres:	278 898
Nombre d'actionnaires :	593

Souscriptions réalisées

Montant:	33 393 713
Nombre de titres émis:	332 980
Nombre d'actionnaires	135
nouveaux:	133

Rachats effectués

Montant:	(34 640 486)
Nombre de titres rachetés:	345 412
Nombre d'actionnaires sortant:	161

Capital au 31-12-2014

Montant:	26 723 195	(*)
Nombre de titres:	266 466	
Nombre d'actionnaires :	567	

^(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2014. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2014 au 31-12-2014).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	26 723 195
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 039
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 527
Régularisation des sommes non distribuables de la période	(9 630)
Capital au 31-12-2014	26 729 131

3.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

	Période	Exercice	Exercice Période	
Désignation	du 01-10-2014	clos le	du 01-10-2013	clos le
	au 31-12-2014	31-12-2014	au 31-12-2013	31-12-2013
Rémunération du gestionnaire	75 822	265 979	56 238	216 153

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2014 s'élève à 75 822 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

3.9- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

	Période	Exercice	Période	Exercice	
Désignation	du 01-10-2014	clos le	du 01-10-2013	clos le	
	au 31-12-2014	31-12-2014	au 31-12-2013	31-12-2013	
Redevance CMF	8 567	30 053	6 354	24 423	
TCL	951	3 484	789	2 950	
Autres impôts et taxes	100	200	0	0	
Total	9 618	33 737	7 143	27 373	

SICAV BH PLACEMENTS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Décembre 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 5 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 988 031**, un actif net de D : **3 736 116** et un bénéfice de la période de D : **305 636**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 31 Décembre 2014, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2014, 22.12% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 Janvier 2015

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

BILAN

au 31 Décembre 2014

(unité : TND)

<u>ACTIF</u>		31/12/2014	31/12/2013
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	3 105 167	4 622 980
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 307 252	3 753 896
b- Obligations et valeurs assimilées		797 915	869 084
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		882 317	359 959
a- Disponibilités		882 317	359 959
AC 3 - Créances d'exploitation		548	-
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-
b- Autres créances d'exploitation		548	-
TOTAL ACTIF		3 988 031	4 982 939
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	5 360	6 747
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	246 556	244 755
TOTAL PASSIF		251 916	251 502
ACTIF NET			
CP1 - Capital	3 - 4	3 654 245	4 596 353
CP- 2 Sommes distribuables	3 - 5	81 871	135 084
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		66	71
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		81 805	135 013
TOTAL ACTIF NET		3 736 116	4 731 437
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 988 031	4 982 939
TOTALT AGGILLE AGTIL NET		3 300 03 1	7 302 333

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2014 (Unité en TND)

		au	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres a- Dividendes	4-1	9 321	130 042 92 148	10 412	177 665 137 240
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 321	37 895	10 412	40 425
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2	-	-	-	1 004
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		9 321	130 042	10 412	178 669
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-3	4 480	19 907	5 867	22 755
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 842	110 136	4 545	155 914
CH 2 - Autres charges	4-4	1 023	23 740	7 611	24 324
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 818	86 396	-3 066	131 590
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploit	ation_	-1 864	-4 591	-	3 423
Sommes distribuables de la période		1 954	81 805	-3 066	135 013
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploit (annulation)	ation_	1 864	4 591	-	-3 423
* Variation des +/- values potentielles sur titres		457 077	498 023	-39 905	-145 737
* +/- values réalisées sur cession des titres		-142 357	-531 097	-113 025	-545 212
* Frais de négociation des titres		-12 902	-92 936	-18 788	-108 362
RESULTAT NET DE LA PERIODE		305 636	-39 614	-174 784	-667 721

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2014 (Unité en TND)

	Période du 01/10/2014 au	Période du 01/01/2014 au	Période du 01/10/2013 au	Période du 01/01/2013 au
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des				
opérations d'exploitation	0.040	00.000	0.000	101 500
a- Résultat d'exploitation	3 818	86 396	-3 066	131 590
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	457 077	498 023	-39 905	-145 737
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-142 357		-113 025	-545 212
d- Frais de négociation des titres	-12 902	-92 936	-18 788	-108 362
AN 2 - Distribution des dividendes	-	134 994	-	99 627
AN 3 - Transactions sur le capital				
a- Souscriptions	_	39 305	78 423	1 124 856
* Capital	-	125 700	234 000	3 080 200
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-86 356	-157 801	-1 961 777
* Régularisation des sommes distribuables	-	-39	2 224	6 433
b- Rachats	89 551	860 019	78 423	110 182
* Capital	283 800	2 741 300	234 000	316 400
* Régularisation des sommes non distribuables		-1 885 858	-157 801	-209 177
* Régularisation des sommes distribuables	1 866	4 577	2 224	2 959
VARIATION DE L'ACTIF NET	216 085	-995 321	-174 784	247 326
AN 4 - Actif net				
a- En début de période	3 520 031	4 731 437	4 906 221	4 484 111
b- En fin de période	3 736 116	3 736 116	4 731 437	4 731 437
AN 5 - Nombre d'actions				
a- En début de période	118 791	142 109	142 109	114 471
b- En fin de période	115 953	115 953	142 109	142 109
VALEUR LIQUIDATIVE	32,221	32,221	33,294	33,294
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	34,66%	-0,37%	-14,13%	-12,78%
AN V - I AUA DE RENDEMENT ANNOALISE	J 4 ,00 /0	-0,51/0	- 1-+, 13 /0	-12,10/0

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er}Octobre au 31 Décembre 2014 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus au moins valus potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

	Nbre de	Coût	Val au			Note /
Désignation du titre	titres	d'acquisition	31.12.2014	% actif	% actif net	garantie
Actions :	552 427	2 582 190,481	2 307 252,016	57,85%	61,76%	
AMS	10 000	69 768,061	42 780,000	1,07%	1,15%	
ASSAD	17 000	137 452,420	136 221,000	3,42%	3,65%	
ATL	10 000	26 979,635	26 790,000	0,67%	0,72%	
CARTHAGE CEMENT	82 736	224 026,609	200 800,272	5,04%	5,37%	
CELLCOM	7 000	60 020,812	57 008,000	1,43%	1,53%	
CEREALIS (AA)	3 689	24 900,750	25 144,224	0,63%	0,67%	
DELICE HOLDING	17 124	250 010,400	259 291,608	6,50%	6,94%	
ESSOUKNA	6 357	49 984,257	39 801,177	1,00%	1,07%	
HANNIBAL LEASE	3 948	37 506,000	30 478,560	0,76%	0,82%	
HEXABYTE NS 2012	3 835	36 675,000	35 508,265	0,89%	0,95%	
ICF NS J 01012012	219	5 396,920	8 083,290	0,20%	0,22%	
LANDOR NS	10 000	66 596,275	53 800,000	1,35%	1,44%	
MIP	2 924	13 742,800	6 880,172	0,17%	0,18%	
MODERN LEASING	63 074	375 648,179	333 093,794	8,35%	8,92%	
NAKL	10 000	93 871,026	101 470,000	2,54%	2,72%	
NEW BODY LINE	6 635	53 680,356	46 046,900	1,15%	1,23%	
POULINA GH HOLDING	5 000	28 024,210	27 990,000	0,70%	0,75%	
SFBT	7 800	177 563,000	175 593,600	4,40%	4,70%	
SIAME	23 000	61 591,852	52 670,000	1,32%	1,41%	
SITS	55 000	151 983,161	105 600,000	2,65%	2,83%	
SOKNA NG J 010714	3 000	18 225,000	14 850,000	0,37%	0,40%	
SOMOCER	35 000	90 323,022	88 130,000	2,21%	2,36%	
SOPAT	15 000	46 181,962	45 165,000	1,13%	1,21%	
SOTIPAPIER SA	4 152	20 510,880	20 494,272	0,51%	0,55%	
SOTRAPIL	3 000	34 230,183	26 562,000	0,67%	0,71%	
SOTUMAG	65 303	120 249,719	116 174,037	2,91%	3,11%	
TAWASOL GP HOLDING	53 721	53 355,617	40 022,145	1,00%	1,07%	
TEL NET HOLDING	17 910	153 102,197	90 803,700	2,28%	2,43%	
TUNIS-RE	10 000	100 590,178	100 000,000	2,51%	2,68%	

Obligations:	12 432	793 318,469	797 914,787	20,01%	21,36%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	333 269,616	337 114,873	8,45%	9,02%	
BH 2009	5 000	384 503,333	384 548,002	9,64%	10,29%	
CHO2009	1 000	62 500,000	62 842,233	1,58%	1,68%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	13 045,520	13 409,679	0,34%	0,36%	
Droits	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
Total Général	564 866	3 375 511,344	3 105 166,873	77,86%	83,11%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 5 360 dinars au 31-12-2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.14	31.12.13
Rémunération du gestionnaire à payer	4 180	5 567
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	5 360	6 747

3-3 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 246 556 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.14	31.12.13
Jetons de présence	4 399	4 380
Actionnaires dividendes à payer	219 676	220 583
Redevances CMF à payer	320	395
Etat retenues à la source	26	53
Honoraires CAC à payer	16 899	14 075
Rémunération P.conseil & DG	150	150
TCL à payer	8	17
Autres créditeurs	5 103	5 103
Autres débiteurs (*)	-26	1
Total	246 556	244 755

^(*) Il s'agit de la retenue à la source sur les intérêts de coupon courus dus à la participation de la société à l'emprunt national.

3-4 Note sur le capital:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2014 au 31-12-2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013	
Montant	4 596 35
Nombre de titres	142 10
Nombre d'actionnaires	17

Souscriptions réalisées	
Montant	40 656
Nombre de titres émis	1 257
Rachats effectués	
Montant	-886 642
Nombre de titres rachetés	-27 413
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	498 023
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-531 097
Frais de négociation	-92 936
Régularisation des sommes non distribuables	29 888
Capital au 31-12-2014	
Montant	3 654 245
Nombre de titres	115 953
Nombre d'actionnaires	172

3-5 Notes sur les sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2014 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	131 590	3 423	135 013
Exercice en cours	86 396	-4 591	81 805

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er}Octobre 2014 au 31 Décembre 2014 la somme de **9 321** dinars et se détaillent ainsi :

	Période du					
	01/10/2014	01/10/2014 01/01/2014 01/10/2013 01/0				
	au	au	au	au		
Revenus	31/12/2014	31/12//2014	31/12/2013	31/12/2013		
Dividendes	1	92 148	-	137 240		
Revenus des obligations &	9 321	37 895	10 412			
valeurs assimilées				40 425		
Total	9 321	130 042	10 412	177 665		

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires présentent un solde nul au 31 Décembre 2014 :

	Période du						
	01/10/2014	01/10/2014 01/01/2014 01/10/2013 01/01/2013					
	au	au	au	au			
Désignation	31/12/2014	31/12//2014	31/12/2013	31/12/2013			
Intérêts(*)	1	-	1	1 004			
Total	-		-	1 004			

^(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er}Octobre 2014 au 31 Décembre 2014 à **4 480** dinars et se détaille comme suit :

	Période du						
	01/10/2014	01/01/2013					
	au au au		au				
Désignation	31/12/2014	31/12//2014	31/12/2013	31/12/2013			
Rémunération du gestionnaire	4 180	18 727	5 567	21 575			
Rémunération du dépositaire	300	1 180	300	1 180			
Total	4 480	19 907	5 867	22 755			

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1 er Ocotobre 2014 au 31 Décembre 2014 à 1 023 dinars et se détaille comme suit :

	Période du				
	01/10/2014	01/01/2014	01/10/2013	01/01/2013	
Désignation	au	au	au	au	
	31/12/2014	31/12//2014	31/12/2013	31/12/2013	
Redevances CMF	929	4 161	1 237	4 794	
Honoraires commissaires aux					
comptes	-1 580 (*)	13 018	4 920	12 583	
Jetons de présence	943	3 739	933	3 750	
Rémunération du président de					
conseil & DG	529	2 118	529	2 118	
TCL	3	271	-18	453	
Autres charges	-1	232	10	626	
Autres impôts et taxes	200	200	-	-	
Total	1 023	23 740	7 611	24 324	

^(*) Les honoraires ont fait l'objet d'un ajustement à la date du 31 Décembre 2014 pour un montant égal à 6 500 dinars.

5- Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements / actif net soit : 4 480 / 3 736 116 = 0,12%
- Autres charges / actif net soit : 1 023 / 3 736 116 = 0,03%

6- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - de conserver les titres et les fonds de la société.
 - d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1 000 DT (H.T) par an.

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014 faisant ressortir un total de 39 803 852 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 346 316 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 39 689 621 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Tunis, le 30 janvier 2015

Le commissaire aux comptes : Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	31/12/2014	31/12/2013
_			
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille-titres			
Obligations et valeurs assimilées		29 642 753	
Titres OPCVM		639 626	
	3.1	30 282 379	35 376 855
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
	2.0		
Placements monétaires	3.2 3.3	3 434 656	
Disponibilités	3.3	6 086 817	
Out and a second state of a second		9 521 473	9 566 918
<u>Créances d'exploitations</u>		-	-
Autres actifs			
Autres actins		-	-
TOTAL ACTIF		39 803 852	44 943 773
PASSIF _			
Opérateurs créditeurs	3.4	100 510	118 255
Autres créditeurs divers	3.5	13 721	4 392
TOTAL PASSIF		114 231	122 647
Capital	3.6	38 370 225	43 421 120
Sommes distribuables	3.7	1 319 396	1 400 006
Sommes distribuables des exercices antérieurs		305	230
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 319 091	1 399 776
ACTIF NET		39 689 621	44 821 126
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		39 803 852	44 943 773

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} OCTOBRE 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres		365 490	1 480 301	415 550	1 628 754
Dividendes	4.1	_	23 226	-	31 235
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	365 203	1 456 182	415 550	1 596 684
Autres revenus		287	893	-	835
Revenus des placements monétaires	4.3	86 560	327 882	97 015	351 225
Total des revenus des placements		452 050	1 808 183	512 565	1 979 979
Charges de gestion des placements	4.4	<100 510>	<405 942>	<118 255>	<466 298>
Revenu net des placements		351 540	1 402 241	394 310	1 513 681
Autres produits		۔	_	_	_
Autres charges	4.5	<12 755>	<47 328>	<14 129>	<53 415>
Résultat d'exploitation		338 785	1 354 913	380 181	1 460 266
Régularisation du résultat d'exploitation		<38 829>	<35 822>	<72 629>	<60 490>
Sommes distribuables de la période		299 956	1 319 091	307 552	1 399 776
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		38 829	35 822	72 629	60 490
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		6 157	1 406	10 437	11 286
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		1 374	10 607	3 782	11 441
Frais de négociation		-	<325>	<59>	<271>
Résultat net de la période		346 316	1 366 601	394 341	1 482 722

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

N ote	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	346 316	1 366 601	394 341	1 482 722
Résultat d'exploitation	338 785	1 354 913	380 181	1 460 266
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 157	1 406	10 437	11 286
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 374	10 607	3 782	11 441
Frais de négociation	-	<325>	<59>	<271>
Distributions de dividendes	-	<1 399 688>	-	<1 357 596>
Transactions sur le capital	<1 441 205>	<5 098 418>	<2 348 546>	<1 058 584>
Souscriptions	7 151 543	40 919 710	9 864 508	64 109 491
Capital	6 937 850	39 620 031	9 592 867	62 206 820
Régularisation des sommes non distribuables	1 637	5 986	2 690	7 652
Régularisation des sommes distribuables	212 056	1 293 693	268 951	1 895 019
Rachats	<8 592 748>	<46 018 128>	<12 213 054>	<65 168 075>
Capital	<8 340 008>	<44 683 198>	<11 868 043>	<63 189 225>
Régularisation des sommes non distribuables	<1 845>	<5 403>	<3 419>	<8 679>
Régularisation des sommes distribuables	<250 895>	<1 329 527>	<341 592>	<1 970 171>
Variation de l'actif net	<1 094 889>	<5 131 505>	<1 954 205>	<933 458>
Actif net				
En début de période	40 784 510	44 821 126	46 775 331	45 754 584
En fin de période	39 689 621	39 689 621	44 821 126	44 821 126
Nombre d'actions				
En début de période	391 942	428 031	450 470	437 720
En fin de période	378 120	378 120	428 031	428 031
Valeur liquidative	104,966	104,966	104,715	104,715
Taux de rendement annualisé	3,46%	3,36%	3,35%	3,18%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtés au 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 - Presentation de la societe

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéficies annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

	Nombre de <u>titres</u>	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	210 000	217 249	0,55%
AIL 2010/1	2 000	40 000	41 234	0,10%
AIL 2011/1	10 000	400 000	412 502	1,04%
AIL 2012/1 F	5 000	300 000	309 113	0,78%
AIL 2013-1 TF	5 000	400 000	413 195	1,04%
AIL 2014-1 TF	5 000	500 000	512 320	1,29%
AMEN BANK 2006	11 880	356 400	371 722	0,93%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	146 640	148 925	0,37%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	280 000	283 631	0,71%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	80 000	81 162	0,20%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	300 000	300 145	0,75%
ATB 2007/1 A	2 000	60 000	61 636	0,15%
ATB 2007/1 D	2 000	144 000	148 798	0,37%
ATL 2010/1	5 000	100 000	101 669	0,26%
ATL 2010/2 TV	10 000	600 000	600 156	1,51%
ATL 2011 TF	2 000	200 000	208 822	0,52%
ATL 2012/1 TF	5 000	300 000	308 694	0,78%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000	311 357	0,78%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 709	1,27%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	500 000	501 916	1,26%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	800 000	816 202	2,05%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	571 430	595 518	1,50%
BH 2009	5 000	384 500	384 545	0,97%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 666 250	1 719 325	4,32%
BTE 2010 A	1 500	90 000	91 177	0,23%
BTE 2010 B	3 500	280 000	283 806	0,71%
BTK 2009 CAT.D	1 500	120 000	124 754	0,31%
BTK 2012/1 B	10 000	714 300	718 936	1,81%
CIL 2009/3	3 000	60 000	62 327	0,16%
CIL 2010/1	7 500	150 000	152 675	0,38%
CIL 2010/2	4 000	80 000	80 556	0,20%
CIL 2011/1 TF	4 000	160 000	166 172	0,42%
CIL 2011/1 TV	9 000	360 000	374 077	0,94%
CIL 2012/1 TF	4 000	240 000	248 743	0,63%
CIL 2014/1	5 000	500 000	513 414	1,29%
CIL 2014/2	5000	500 000	503 081	1,26%
PANOBOIS 2007	2 000	40 000	41 516	0,10%
SIHM 2008	2 000	40 000	40 623	0,10%
STB 2008/2	3 000	206 250	215 565	0,54%
TL 2009/2	8 000	160 000	164 996	0,41%

TL 2010/2	6 000	120 000	120 636	0,30%
TL 2011/1 F	7 000	280 000	287 234	0,72%
TL 2011/3 F	9 000	540 000	563 333	1,42%
TL 2012-2 B	6 600	660 000	692 496	1,74%
TL 2012/1 B TF	2 800	280 000	288 323	0,72%
TL 2013-1 CAT B TF	5 000	500 000	507 151	1,27%
TL 2014-2 CAT.A TF	3 000	300 000	300 844	0,76%
TL SUB 2010 TV	4 000	160 000	166 384	0,42%
TL SUBORDONNE 2013	5 350	428 000	444 022	1,12%
TUNISIE FACTORING 20	10 000	1 000 000	1 007 493	2,53%
UIB 2009/1 TR B	5 000	333 250	340 001	0,85%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 125 000	1 149 236	2,89%
UIB 2011/1 TR B	4 000	340 000	346 009	0,87%
UIB 2011/2	6 000	428 520	447 140	1,12%
UIB 2012/1 A	15 000	1 285 650	1 348 852	3,39%
_				
Total obligations de sociétés		20 620 190	21 145 116	53,11%
FCC BIAT				
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 385	0,51%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	164 470	165 523	0,42%
Total FCC BIAT		364 470	366 908	0,93%
Bons du trésor assimilables				
BTA 08-2022 5.60%	250	238 067	242 455	0,61%
BTA 02-2020 5.50%	500	483 411	504 145	1,27%
BTA 10-2018 5.50%	1 800	1 751 516	1 769 526	4,45%
BTA 10-2020 5.50%	400	384 000	387 809	0,97%
BTA 03-2019 5.50%	2975	2 939 233	3 045 387	7,65%
Total Bons du trésor assimilables		5 796 227	5 949 322	14,95%
Bons du trésor Zéro Coupon	0.040	4 477 407	0.404.407	5.400/
BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	2 181 407	5,48%
Total Bons du trésor Zéro Coupon _		1 477 407	2 181 407	5,48%
_				
Total obligations et valeurs assimilées		28 258 294	29 642 753	74,47%
Titres OPCVM				
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	639 626	1,61%
Total titres OPCVM		637 731	639 626	1,61%
Total _		28 896 025	30 282 379	76,08%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Valeur</u> nominale	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
Certificats de dépôt				
AMEN BANK au 21/02/2015	500 000	480 536	496 323	1,25%
AMEN BANK au 18/09/2015	500 000	471 208	479 491	1,20%
Total émetteur AMEN BANK		951 744	975 814	2,45%
Total Certificats de dépôt	1 000 000	951 744	975 814	2,45%
Billets de trésorerie				
Billets de trésorerie précomptés				
TUNISIE FACTORING au 08/05/2015	1 500 000	1 416 250	1 470 860	3,70%
TUNISIE FACTORING au 19/05/2015	500 000	472 083	489 445	1,23%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	2 000 000	1 888 333	1 960 305	4,93%
CIL au 19/01/2015	500 000	492 686	498 537	1,25%
Total émetteur CIL	500 000	492 686	498 537	1,25%
Total billets de trésorerie	2 500 000	2 381 019	2 458 842	6,18%
Total placements monétaires	3 500 000	3 332 763	3 434 656	8,63%

3.3 <u>Disponibilités</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	5 317 917	4 762 842
Amen Bank Med V	459 208	67 251
Compte à terme Amen Bank Pasteur	200 000	-
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	30 172	25 944
Amen Bank Pasteur	76 528	95 632
Liquidation émissions/rachats	9 026	< 46 904 >
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 6 034	> < 5 189 >
	6 086 817	4 899 576

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Frais de gestion à payer	100 510	118 255
	100 510	118 255

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Redevances CMF à Payer	3 337	3 939
TCL à payer	388	453
Intérêts intercalaires perçus	9 996	-
	13 721	4 392

3.6 <u>Capital</u>:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2014

Montant	43 421 120
Nombre de titres	428 031
Nombre d'actionnaires	253

Souscriptions réalisées

Montant	39 620 031
Nombre de titres	390 561
Nombre d'actionnaires entrants	39

Rachats effectués

Montant	44 683 198
Nombre de titres	440 472
Nombre d'actionnaires sortants	48

Autres mouvements

Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 406
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	10 607
Frais de négociation	< 325 >
Régularisations des sommes non distribuables	583

Capital au 31 décembre 2014

Montant	38 370 225
Nombre de titres	378 120
Nombre d'actionnaires	244

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	Résultats d'exploitation	<u>Régularisations</u>		<u>Sommes</u> <u>distribuables</u>	
Exercice 2013 et antérieur	322	< 17	>	305	
Exercice en cours	1 354 913	< 35 822	>	1 319 091	
	1 355 235	< 35 839	>	1 319 396	

4 - Notes sur l'etat de resultat

4.1 <u>Dividendes</u>:

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> 01/10/2014 <u>au</u> 31/12/2014	Période du 01/01/2014 <u>au</u> 30/12/2014	Période du 01/10/2013 <u>au</u> 31/12/2013	Exercice clos au 31/12/2013
Dividendes UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	-	23 226	-	20 985
Dividendes SICAV AXIS TRESORERIE	-	-	-	10 250
	-	23 226		31 235

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	<u>Période du</u> <u>01/10/2013</u> <u>au</u> 31/12/2013	Exercice clos au 31/12/2013
Intérêts sur obligations	294 823	984 000	273 639	1 102 474
Intérêts sur BTA	40 356	355 853	113 741	385 064
Intérêts sur BTZC	30 024	116 329	28 170	109 146
	365 203	1 456 182	415 550	1 596 684

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2014</u> <u>au</u> 31/12/2014	<u>Période du</u> <u>01/01/2014</u> <u>au</u> 31/12/2014	<u>Période du</u> 01/10/2013 <u>au</u> 31/12/2013	Exercice clos au 31/12/2013
Intérêts sur billets de trésorerie	47 398	164 407	43 094	157 478
Intérêts sur certificats de dépôt	17 834	75 047	28 784	103 382
Intérêts sur dépôt à vue	21 328	88 428	25 137	90 365
	86 560	327 882	97 015	351 225

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2014 au	<u>Période du</u> <u>01/01/2014</u> au	<u>Période du</u> <u>01/10/2013</u> au	Exercice clos au
	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	100 510	405 942	118 255	466 298
	100 510	405 942	118 255	466 298

4.5 Autres charges:

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> 01/10/2014 <u>au</u> 31/12/2014	<u>Période du</u> 01/01/2014 <u>au</u> 31/12/2014	<u>Période du</u> <u>01/10/2013</u> <u>au</u> 31/12/2013	Exercice clos au 31/12/2013
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
Redevance CMF	10 051	40 594	11 826	46 630
TCL	1 137	4 554	1 939	5 715
Autres Retenues	1 567	2 180	364	1 070
	12 755	47 328	14 129	53 415

5 - Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.